



La Rentrée au LYCEE PROFESSIONNEL

Le LP offre des formations en 3^{ème} Préparatoire aux Métiers et dans 5 sections de BAC PRO : Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP), Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC ex MEI), Microtechniques (Micro), Maintenance des Véhicules (MV), Systèmes Numériques (SN). Pour les plus motivés, la poursuite d'études est possible sous condition d'un bon livret scolaire. Le LP propose un BTS Systèmes Numériques Option Informatique et Réseaux en formation initiale et apprentissage ainsi qu'un BTS Maintenance des Véhicules en apprentissage.



Pour des raisons de sécurité et conformément aux décrets et lois en vigueur concernant les lieux publics, il est strictement interdit de fumer au lycée professionnel ainsi que dans l'enceinte de l'établissement.

Dans les ateliers, le port des boucles d'oreilles et piercing pour l'ensemble des élèves est interdit et ceci pour des raisons de sécurité. La tenue générale, tenue de ville, doit être correcte dans le cadre de la formation professionnelle. Les téléphones doivent être obligatoirement éteints et invisibles en salle de cours et atelier. En cas de perte ou de vol l'établissement ne sera pas tenu pour responsable.

Dans le cadre de leur formation professionnelle, les élèves doivent adopter une tenue vestimentaire adaptée, et une présentation générale exempte de toute excentricité.

RENTREE 2021

BTS MV 2^{ème} année : lundi 30 août

⇒ 8h : Accueil des étudiants à l'atelier.

2^{nde} Professionnelle : Jeudi 2 septembre

⇒ 8h30 : Accueil des élèves d'ASSP, MV, MSPC (ex MEI), Micro, SN, par le professeur principal. Les élèves seront libérés dans la matinée.

⇒ 17h45 : Accueil des parents à l'AMPHI N pour la présentation du test de potentiel professionnel.

3^{ème} Prépa Métiers : Jeudi 2 septembre

⇒ 10h : Accueil des élèves à l'AMPHI N, les élèves seront libérés à la fin de la matinée.

1^{ère} et Terminale professionnelle, 1^{ère} année et 2^{ème} année BTS SN : Jeudi 2 septembre

⇒ 13h45 : Accueil des élèves de Terminale professionnelle et des étudiants de BTS SN 2^{ème} année

⇒ 14h45 : Accueil des élèves de Première professionnelle et des étudiants de BTS SN 1^{ère} année

BTS MV 1^{ère} année : lundi 6 septembre

⇒ 8h : Accueil des étudiants à l'atelier.



INFORMATIONS DIVERSES

Les changements d'horaire temporaires ou définitifs ainsi que les informations administratives et les communications avec les familles seront notés dans le carnet de correspondance de l'élève ou seront communiqués sur la plateforme Ecole Directe (le code d'accès vous sera donné en début d'année scolaire). La Directrice attire l'attention des familles sur l'emploi du temps de leur(s) enfant(s). Il est à consulter pour connaître les heures d'entrée et de sortie du Lycée Professionnel. Il est impératif de consulter régulièrement Ecole Directe tout au long de la scolarité des élèves et ce jusqu'à la terminale.

HORAIRES DE COURS

Du lundi au vendredi de 8h à 11h55 et de 13h35 à 17h35 maximum.

LES ABSENCES

Toute absence doit être signalée par téléphone le jour même à la vie scolaire auprès de **M. AUJALEU 04.94.93.61.43**, ou **M. ELIZABETH 04.94.93.68.58** et confirmée par le carnet de correspondance au retour de l'élève avec éventuellement un certificat médical. L'élève se présentant sans justificatif au retour d'une absence ne sera pas admis en cours. En cas d'absence non prévue, un sms est envoyé systématiquement à la famille. Toute sortie de l'établissement sans autorisation est sanctionnée.

RESTAURATION

La restauration est assurée à partir du jeudi 2 septembre 2021.

FOURNITURES

- **Une calculatrice spécifique** est préconisée par l'équipe maths-sciences dont les références seront communiquées dès la rentrée pour les élèves en baccalauréat professionnel et les étudiants de BTS 1^{ère} année. Pour les élèves de 3^{ème} prépa-métiers la calculatrice collège suffit (ne pas en racheter sans en parler au professeur).
- **Une clé USB** d'au moins 16 Go sera nécessaire pour tous les travaux informatisés.
- Un agenda.
- Un classeur grand format avec feuilles de classeur perforées (doubles et simples, grands carreaux) ou avec des blocs notes de feuilles de classeur perforées.

Une liste de fournitures plus complète sera disponible dès la rentrée.

Vous trouverez régulièrement des informations sur notre site www.esj-lacordeille.com/lycee-professionnel

MATERIEL

Les élèves qui rentrent en seconde professionnelle seront équipés d'une tablette. Elle leur sera fournie lors de la première période précédant les vacances de La Toussaint. Pour l'ensemble des classes, dans certaines matières des livres scolaires sont prêtés par l'établissement. Ils doivent être recouverts de plastique transparent. Seuls les fichiers d'activités et/ou cahiers d'exercices seront facturés aux parents à la rentrée. **Un certificat de scolarité sera disponible sur Ecole Directe après la rentrée.**

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

Un carnet de correspondance est attribué à chaque élève, il doit comporter une photo d'identité récente ; il doit être recouvert, rempli et signé des parents (en particulier le règlement et l'autorisation de sortie). L'élève doit l'avoir en permanence avec lui.

En début d'année un calendrier est envoyé aux parents sur Ecole Directe, il comporte les dates et informations importantes.



EQUIPEMENT PERSONNEL POUR LES NOUVEAUX ELEVES

En enseignement professionnel, un équipement de protection individuelle (EPI) adapté à la spécialité sera fourni par l'établissement aux élèves de Seconde (combinaison de travail, blouse, chaussures de sécurité...).

Une mallette d'outillage sera prêtée à chaque élève de maintenance des véhicules, de maintenance industrielle et de microtechnique contre un chèque de caution, dont la somme sera définie à la rentrée suivant les sections. Ce chèque non encaissé sera rendu en fin de cursus si la mallette est complète.

LA TAXE D'APPRENTISSAGE (TA)

Le Lycée Professionnel de l'Externat Saint Joseph est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Pour vous, entreprise, la taxe d'apprentissage est un impôt obligatoire.

Pour nous, Lycée Professionnel Saint Joseph, c'est une ressource indispensable car elle nous permet d'offrir aux jeunes, des formations de qualité, de leur proposer des plateaux techniques avec un équipement performant, de renouveler régulièrement le matériel pédagogique et de participer au financement de divers projets pendant leur cursus.

Pour toute demande de renseignement complémentaire : cdt@esj-lacordeille.com



SCOLARITE ET EXAMENS

Tous les élèves du lycée professionnel sont amenés à présenter un ou plusieurs examens : le DNB en série professionnelle, une certification intermédiaire en candidat libre en fonction des filières, le bac professionnel, le brevet de technicien supérieur.

LES EXAMENS

Les examens du Bac Professionnel et du BTS se déroulent majoritairement sous forme de CCF. Le CCF (Contrôle en Cours de Formation) est une modalité d'évaluation certificative, c'est-à-dire une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Le CCF porte sur les compétences, les connaissances et les attitudes dites « terminales » qui sont définies dans l'arrêté de création de chaque diplôme professionnel. Le CCF s'intègre tout au long du processus de formation et est obligatoire. Certaines épreuves restent en contrôle final. Le détail et la répartition des épreuves seront communiqués lors des réunions de septembre.

A partir de la session 2022 :

- Une certification en langue anglaise ainsi qu'une certification informatique PIX seront obligatoires pour l'obtention du BTS.
- La certification informatique PIX sera également obligatoire pour le Bac Professionnel et le DNB.

LES PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)

Le cursus du bac pro comporte 22 semaines de formation en milieu professionnel réparties sur les trois années, celui de BTS 6 semaines en fin de première année. Ces périodes sont obligatoires pour la délivrance des diplômes, toute semaine manquée même pour raison médicale devra être rattrapée, dans le cadre d'un aménagement des vacances scolaires. Dans le cas contraire, le diplôme ne pourra pas être attribué.

Pour les élèves qui auront l'opportunité de réaliser une PFMP à l'étranger, une épreuve facultative de mobilité européenne pourra être présentée comptant pour l'obtention du baccalauréat professionnel.



Vous trouverez régulièrement des informations sur notre site www.esj-lacordeille.com/lycee-professionnel